



## refus de l'autorité parentale conjointe

Par **gautier**, le **29/01/2011** à **20:32**

dans le cadre d'1 divorce,je veux donner l'autorité parentale de mon fils à son père, je ne veux pas de droit de visite et souhaite me desengager totalement. Comment dois-je procéder?  
Suis-je obligée de payer une pension alimentaire?

Par **Domil**, le **29/01/2011** à **20:44**

Aucune loi ne peut obliger un parent à aimer son enfant, donc vous pouvez ne pas le voir. Par contre, vous avez l'obligation de participer à son entretien, même sans droit de visite, même sans autorité parentale